



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.047
portant sur

**L'attribution d'un marché de fourniture et livraison de de produits
d'entretien ménager et consommables pour les adhérents de la
centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL 14.095 approuvant la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS.

DECIDE

Article 1^{er} : Le groupement d'intérêt public APPROLYS a cédé à la ville d'Ingré l'accord-cadre relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager et consommables pour les adhérents de la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS.

La Ville d'Ingré a adhéré à 3 lots, chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à :

1	Art de la table	ADIS
2	Produits et matériels d'entretien	ADIS
3	Essuyage	VENDOME DIFFUSION

Pour les lots 1 et 2, les marchés débutent à compter du 17 mai 2024 pour une durée de un an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1

an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans, soit jusqu'au 16 mai 2028.

Pour le lot 3, le marché débute à compter du 27 mai 2024 pour une durée de un an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans, soit jusqu'au 66 mai 2028.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau de prix du marché ainsi que de remise sur les catalogues fournisseurs.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 6 juin 2024

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'Etat le : 06 juin 2024
Publié ou notifié-le : 6 juin 2024
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_047
Objet :	L'attribution d'un marché de fourniture et livraison de de produits d'entretien ménager et consommables pour les adhérents de la centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240606-DC_24_047-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240606-DC_24_047-AR-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.24.047 - décision marché Produits Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240606-DC_24_047-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	130.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 juin 2024 à 16h17min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 juin 2024 à 16h17min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 juin 2024 à 16h17min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 juin 2024 à 16h17min09s	Reçu par le MI le 2024-06-06